



### L'OFFRE EDUCATIVE

Grâce à la convention Pays d'art et d'histoire signée avec le ministère de la Culture en 2016, le territoire du Haut Languedoc et Vignobles a fait du patrimoine un des axes prioritaires du développement local.

Parce que la sensibilisation des plus jeunes représente un enjeu essentiel pour la sauvegarde et l'appropriation de ses ressources patrimoniales, le territoire bénéficie d'une action éducative forte répartie entre diverses structures.

Cette offre doit permettre aux enfants d'ici, ou d'ailleurs, de mieux connaître et d'appréhender leur environnement, leur cadre de vie...



#### Eveiller la curiosité... Apprendre à observer... Partager un cadre de vie...

- Chaque structure a à cœur de sensibiliser les citoyens de demain :
- par une approche sensible des patrimoines, de l'environnement,
- par l'expérimentation, la créativité,
- par des activités pédagogiques, des ateliers ludiques et scientifiques...

> Pour toute demande, contacter directement les structures.



#### BIENVENUE AU CENTRE DE RESSOURCES D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fruit d'un partenariat entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Hérault et la communauté de communes Les Avant-Monts, le Centre de ressources de Vailhan accompagne depuis 2001 les classes des premier et second degrés de ce département dans la mise en œuvre de projets d'éducation au développement durable.

1 chemin du Château – 34320 VAILHAN  
04 67 24 80 11 | cr.vailhan@ac-montpellier.fr  
www.crpe-vailhan.org

Partenaires : DSDEN de l'Hérault / Communauté de communes Les Avant-Monts.



#### Thématiques patrimoniales

Oppida, sites castraux, villages, moulins, églises, capitelles, pigeonniers, fontaine de pétrole.



#### Publics

Scolaires (premier et second degrés).



#### Types d'actions temps scolaire / hors temps scolaire

Visites de sites ;  
Expérimentations ;  
Jeux de piste ;  
Activités artistiques ou sportives dans le cadre de projets pluridisciplinaires environnement, biodiversité, patrimoine, villages et monuments.



#### Outils

Maquettes (moulins à eau et à vent...), malles (archéologie), dossiers pédagogiques.

# L'OFFRE ÉDUCATIVE

Fiche technique – Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles



## CENTRE CÉBENNA

Bienvenue au centre Cébenna est une association d'éducation à l'environnement et au développement durable qui a à cœur de faire découvrir à tous le Haut-Languedoc, ses richesses faunistiques, floristiques, paysagères et patrimoniales.

📍 Avenue du champ des Horts - 34390 OLARGUES  
👤 Karen SULTER, responsable pédagogique  
👤 Olivier LEFEBVRE, animateur nature  
☎ 04 67 97 88 00 | ✉ cebenna@cebenna.org  
🌐 www.cebenna.org

*Partenaires : Département de l'Hérault / Région Occitanie / Pays Haut Languedoc et Vignobles / Parc naturel régional du Haut-Languedoc / Communauté de communes du Minervois au Caroux / Mairie d'Olargues / Mairies et associations locales*



### Thématiques patrimoniales

Les paysages (lecture de paysage, le paysage façonné par l'homme...);

La castanéiculture;

La vigne;

Le petit patrimoine vernaculaire (béals, pesquiers...);

Alimentation locale/ Productions locales;

Risques majeurs (feu de forêt, inondation);

Tout thème lié à l'environnement et au développement durable (forêt, rivière, insectes, garrigue, oiseaux... ou déchets, eau, énergie, compostage...).



### Publics

Du cycle 1 au lycée.



### Types d'actions temps scolaire / hors temps scolaire

Action curieux de nature : projets pédagogiques sur une thématique liée à l'environnement ou au développement durable;

Action Les pieds dans le plat : projets pédagogiques d'éducation au goût et à l'alimentation locale;

Action Version Nature : création de sentiers ou espaces pédagogiques (mare pédagogique, jardin, panneaux explicatifs réalisés par les enfants);

Jeu de piste sur le patrimoine et l'histoire d'Olargues.



### Outils

Mallettes pédagogiques (*alimentation, traces, Rivermed, Roule ta boule...*), outils d'observations (*jumelles, boîtes loupes, épuisettes...*), maquettes pédagogiques (*bassin versant...*).





## FICHES TECHNIQUES

Pays d'art et d'histoire – Haut Languedoc et Vignobles

# L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Depuis 2016, le Pays d'art et d'histoire s'engage aux côtés de la Région Occitanie pour mener l'inventaire de ses patrimoines. Cette opération, qui s'appuie sur une méthodologie nationale, a pour objectifs de mieux identifier le patrimoine local et de contribuer à sa connaissance, à sa gestion et à sa valorisation.

### Qu'est-ce que l'Inventaire ?

L'Inventaire est défini par l'article 15 de la loi de décentralisation du 13 août 2004 :

*« L'Inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. »*  
(art. 95 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004)

Il s'agit d'une entreprise documentaire fondée sur une recherche de terrain qui observe, analyse et décrit les œuvres « in situ » en s'appuyant sur les sources d'archives et la bibliographie disponible. Cette enquête n'entraîne aucune contrainte juridique ou réglementaire. Les résultats des opérations sont mis en forme selon des normes qui les rendent comparables, consultables et utilisables par tous.



### Le saviez-vous ?

La loi L121-2 du code de l'urbanisme précise que les données de l'Inventaire doivent être accessibles à tous ; elles sont rendues publiques dans le cadre du porter à connaissance de l'État.

### Une méthodologie nationale au service du patrimoine local

L'inventaire général est conduit selon des méthodes élaborées à l'échelle nationale, définies dans des publications éditées par le ministère de la Culture. Les informations sont saisies sur trois bases de données nationales régulièrement enrichies, consultables sur le site <https://www.pop.culture.gouv.fr/> :



Mérimée, dédiée à l'architecture  
(plus de 170 000 œuvres)



Palissy, dédiée au mobilier  
(plus de 200 000 œuvres)



Mémoire, dédiée aux illustrations  
(plus de 2 millions de clichés  
et documents graphiques)

Chaque base de données compte entre 90 et 130 champs répartis en plusieurs catégories comme l'historique, la description, la localisation...



### Le saviez-vous ?

L'Inventaire a été créé en 1964 à l'initiative d'André Malraux et André Chastel, avec pour ambition d'enrichir la connaissance du patrimoine à l'échelle du territoire national « de la cathédrale à la petite cuillère ». Il concerne le patrimoine privé comme le patrimoine public, l'architecture comme le mobilier, les grands monuments comme le petit patrimoine.



# INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Fiche technique – Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles

## L'Inventaire du Pays d'art et d'histoire

Le patrimoine du Pays d'art et d'histoire a déjà été partiellement étudié dans le cadre d'opérations nationales ou régionales. Des enquêtes thématiques ont été menées sur le patrimoine industriel, les caves coopératives, la statuaire publique, le thermalisme, le canal du Midi et les textiles anciens. Dans le cadre d'études dites «topographiques», les communes de Capestang, Cessenon-sur-Orb, Cruzy, Murviel-lès-Béziers, Saint-Chinian, Laurens, Thézan-lès-Béziers et La Tour-sur-Orb ont également été étudiées de manière exhaustive.

Les résultats de ces études ont été restitués lors de conférences et rendus disponibles par le biais de publications reconnues autant localement que nationalement.



- ★ Études topographiques
- ★ Études thématiques

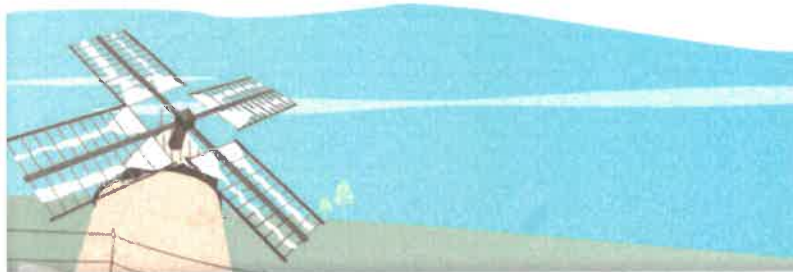


## L'actuel partenariat avec la Région Occitanie

En complément des opérations antérieures, une convention a été signée en 2019 entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et la Région Occitanie pour poursuivre l'inventaire du patrimoine du territoire. Cette opération permettra de constituer une couche d'information homogène dans le but d'accompagner le label Pays d'art et d'histoire dans sa démarche de connaissance et promotion des patrimoines, de l'architecture au mobilier.

### Le saviez-vous ?

La Région Occitanie a mis en place un réseau de partenariats pour mener à bien sa mission d'inventaire, qui lui incombe depuis la loi de décentralisation de 2004. Le Pays a ainsi intégré un groupement de plus de vingt partenaires institutionnels, formant une équipe d'une cinquantaine de chercheurs. Ces partenariats sont fréquemment institués avec des territoires labellisés Ville et Pays d'art et d'histoire, dont la politique de connaissance, d'animation, de sensibilisation et de valorisation du patrimoine est complémentaire de la démarche d'inventaire.





# LA CONSERVATION PRÉVENTIVE DES COLLECTIONS DANS LES MUSÉES ET LES ÉGLISES 1/2

Le territoire du Pays d'art et d'histoire est riche en collections muséales et mobilier d'églises d'une très grande variété, tant du point de vue de la typologie des objets que des matériaux qui les constituent. Les statuts des collections et leurs modes de gestion sont également divers. Afin de gérer au mieux ce précieux patrimoine, il convient de déterminer qui en est responsable et quelles mesures peuvent être mises en place.

### A qui appartiennent les collections ?

La question de la propriété des collections est centrale et mérite d'être clarifiée. Les situations sont multiples :

- Collections appartenant à une commune et gérées par une association ;
- Collections, appartenant à une association, hébergées dans un bâtiment communal ;
- Collections labellisées « musées de France » gérées par une commune ou une communauté de communes ; objets inscrits ou classés au titre des Monuments historiques et appartenant à une commune...



### INVENTORIER SES COLLECTIONS

Le gestionnaire de la collection doit réaliser un inventaire détaillé précisant le statut et la propriété de chaque objet ou ensemble d'objets, afin de mieux connaître et gérer ses collections mais aussi de transmettre des informations claires et fiables aux futurs gestionnaires.

Il est donc nécessaire de se poser deux questions :

#### → Quel est le statut des collections ?

- collections publiques / privées,
- pleine propriété,
- dépôt d'une institution,
- prêt d'une institution ou d'un particulier,
- inscription ou classement au titre des Monuments historiques...

#### → Qui est propriétaire des collections ?

- la commune,
- la communauté de communes,
- l'état,
- une association,
- un particulier...

**Et de noter toutes ces précisions dans le registre d'inventaire de la collection.**

### Quel est le rôle des collectivités territoriales dans la conservation des collections ?

La responsabilité des collectivités gestionnaires de musées ou d'édifices religieux est d'assurer la transmission des collections aux générations futures et, pour cela, veiller à leur bonne conservation.

Les collectivités doivent aussi favoriser l'accès des collections au public le plus large possible, dans des conditions de confort de visite et de sécurité (pour les personnes et pour les collections) les meilleures possibles.

# LA CONSERVATION PRÉVENTIVE

Fiche technique – Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles

## Comment bien conserver les collections ?

### Par des mesures de conservation préventive !

Pour conserver au mieux les collections, il est possible de mettre en place des mesures visant à les protéger des « accidents » du quotidien comme de sinistres plus importants : ce sont les mesures de conservation préventive.



### Quelques mesures pouvant être mises en place :

- **Agir sur le climat** : pour que les collections se portent au mieux, il leur faut de la stabilité ! Éviter les variations brutales de température et d'humidité. Veiller à maintenir le bâtiment à l'abri des infiltrations d'eau et des hausses brutales de température en améliorant son isolation.
- **Protéger les objets de la poussière**. Pourquoi ? Parce que la poussière garde l'humidité au contact de l'objet et attire les insectes. Comment ? En mettant les objets les plus sensibles sous vitrine ou en procédant régulièrement à un dépoussiérage avec un aspirateur muni d'un variateur d'intensité (il faut toujours aspirer tout doux !)...
- **Protéger les objets les plus sensibles de la lumière naturelle**. De nombreux matériaux se dégradent rapidement s'ils sont exposés à la lumière naturelle (notamment les tissus, cuirs, papiers, plastiques, pigments et les animaux naturalisés). Pour y remédier, pensez à munir vos fenêtres de filtres anti UV ou de stores occultants, les laisser baissés en l'absence de public.
- **Former les équipes à l'entretien des collections**. Le pire agent de dégradation des collections est l'intervention humaine, il est donc important de former les équipes à la manipulation et à l'entretien des collections.

## Conservation préventive ≠ conservation curative

→ **La conservation préventive c'est :**  
L'ensemble des mesures prises afin de prolonger la vie des objets en prévenant leur dégradation naturelle ou accidentelle.

**La conservation préventive agit sur l'environnement des collections.**

→ **La conservation curative c'est :**  
une action directe sur un objet pour stopper sa dégradation, le consolider ou encore lui redonner de la lisibilité.

**C'est le travail des restaurateurs.**

## Un territoire plein de ressources !

Plusieurs structures ressources présentes sur le territoire peuvent vous apporter une assistance, un conseil, vous aider à organiser une formation :

- Les services Culture Patrimoine des communautés de communes
- Le Pays d'art et d'histoire, mission Animation, Musées et Inventaire
- Le Département de l'Hérault, service Culture Patrimoine
- La Région Occitanie, service Culture Patrimoine
- L'État, Conservateur des antiquités et objets d'art et conservateurs de la DRAC Occitanie
- Des associations œuvrant à la sauvegarde des patrimoines comme le Bouclier Bleu (section locale)
- Les pompiers du SDIS 34 pour les questions relatives à la sécurité des bâtiments





# FICHES TECHNIQUES

Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles

## LES ÉDIFICES CULTUELS

La France compte 40 000 à 55 000 bâtiments culturels, au moins un par commune. Avec le recul de la pratique religieuse, ces lieux s'ouvrent à des usages mixtes... Héritages historiques, objets d'identité entre cultuel et culturel, les édifices religieux constituent souvent la richesse patrimoniale de la commune, à la fois un atout et une responsabilité pour la collectivité.

### À qui appartient l'église ?

- En général à la commune, si elle a été construite avant 1905,
- Tous les objets présents dans l'église avant 1905 appartiennent à la commune, sauf preuve du contraire,
- Acquis ou construits après 1905, la propriété des églises et des objets mobiliers revient à l'association diocésaine ou à la personne physique ou morale qui les a financés.



### Le saviez-vous ?

Dans le cas des églises antérieures à 1905, la commune, bien que propriétaire, n'a pas la jouissance de son bien :

- il est mis à disposition du clergé et des fidèles,
- il est affecté au culte, il s'agit d'une affectation légale, gratuite, perpétuelle et exclusive.

### Le régime de protection d'une église

Une église peut être protégée au titre des "Monuments historiques" :

- Église classée (partiellement ou en totalité),
- Église inscrite (partiellement ou en totalité),



Non protégée, l'église peut être soumise à une réglementation particulière, notamment si elle est située aux abords d'un Monument historique, d'un Site naturel protégé ou partie prenante d'un Site Patrimonial Remarquable.

**Connaître le statut de son église est donc essentiel.**

### Quelles sont les responsabilités de la commune ?

- La commune, propriétaire, est responsable du bâtiment et de son entretien,
- La décision d'entreprendre des travaux ne constituent pas une obligation, mais tout dommage résultant de l'absence de travaux engage sa responsabilité,
- La commune est responsable des dommages causés par le mauvais entretien et l'absence de travaux, même lorsque l'église est protégée au titre des Monuments historiques.

Le nettoyage de l'église et le petit entretien est pris en charge par l'affectataire (le clergé et les fidèles).

### Jusqu'où peut ou doit aller le maire ?

- La commune propriétaire ne peut disposer de l'église de sa seule initiative,
- La commune assure l'entretien du clos et du couvert, les réparations peuvent être entreprises contre l'avis de l'affectataire si la commune les estime nécessaires à la conservation de l'édifice qui lui appartient,
- Les travaux de mise en valeur ou de décoration intérieure nécessitent l'accord de l'affectataire,

Une commune a l'obligation d'effectuer les travaux si une offre de concours organisée par des paroissiens permet de récolter des financements qui peuvent être complétés par des subventions.

# LES ÉDIFICES CULTUELS

Fiche technique – Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles

## Le saviez-vous ?

- L'installation d'un parafoudre pour l'installation électrique en complément du paratonnerre est recommandée,
- Un éclairage de sécurité (veilleuse indiquant les sorties) est obligatoire,
- Il est nécessaire de vérifier la présence d'extincteurs: les types d'extincteurs diffèrent selon la source potentielle d'incendie (se renseigner auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours), il convient de vérifier que le local électrique et/ou la chaufferie ne servent pas de lieu de rangement.

## Le mobilier

- Le mobilier qui se trouvait dans l'église avant 1905 est propriété de la commune,
- La commune ne peut disposer de ce mobilier s'il est grevé de l'affectation culturelle,
- Si l'affectataire désire entreprendre des transformations, il doit en demander l'autorisation écrite à la commune,
- Le mobilier protégé ne doit pas être détenu pour une longue durée ailleurs qu'à l'église, tout déplacement devant faire l'objet d'une autorisation de la commune propriétaire.

## Le saviez-vous ?

S'il s'agit de mobilier protégé au titre des Monuments historiques le projet devra être adressé au Conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA).

## Les objets liturgiques

- Leur vente ou leur destruction est illégale,
- Il s'agit d'un patrimoine appartenant au domaine public, donc inaliénable, pour lequel le maire doit organiser les meilleures conditions de conservation sur place.

## Utilisation d'une église à des fins culturelles

- Pour toute manifestation culturelle envisagée par la commune ou une association (concert, exposition), l'accord préalable de l'affectataire doit impérativement être obtenu,
- Une commune ne peut présenter à l'intérieur d'une église des objets, des meubles ou des documents destinés aux touristes (pierre tombale, découvertes archéologiques) sans l'accord préalable de l'affectataire.

## Textes de référence

### - Loi du 9 décembre 1905

Concernant la séparation des Églises et de l'État  
Version consolidée au 29 juillet 2005

### - Loi du 2 janvier 1907

Concernant l'exercice public des cultes  
Version consolidée au 3 janvier 1907

### - Code du patrimoine

Livre I<sup>er</sup> – Dispositions communes à l'ensemble du patrimoine

Livre VI – Monuments historiques, sites et espaces protégés







## LA CONSERVATION PRÉVENTIVE DES COLLECTIONS DANS LES MUSÉES ET LES ÉGLISES 2/2

### Risques encourus par les collections et bonnes pratiques

Le pire agent de dégradation des collections est l'intervention humaine, il est donc important de mettre en place de bonnes pratiques en matière de conservation préventive.

#### Quels risques

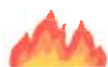
#### Que faire ?



##### Un bâtiment en mauvais état :

- risque d'infiltration d'eau, d'infestation des charpentes, de développement de moisissures et de champignons, de variations importantes de température et d'humidité.

- Inspecter régulièrement le bâtiment et veiller à son entretien.



##### Défaut de prévention et de prévision des sinistres :

- risque de dégradations des collections liées à une inondation ou un incendie.

- Mettre en place des mesures de prévention (maintenance des équipements, surveillance accrue lors de travaux...). Prendre contact avec les pompiers (SDIS 34) pour la création d'un plan ETARE (plan pour les établissements recevant du public).
- Rédiger un Plan de Sauvegarde des Œuvres (PSO) pour organiser l'évacuation des collections en cas de sinistre.



##### Un climat (température et humidité) non contrôlé dans les salles et les vitrines :

- risque de dégradations des collections.

- Installer des capteurs pour mesurer la température et l'humidité et identifier les zones à risque. Si nécessaire, installer des absorbeurs d'humidité et assurer une maintenance régulière des équipements (climatisation, déshumidificateurs...).



##### Présence d'insectes :

- risque de dégradations des objets constitués de matériaux organiques (bois, papier, cuir, laine, plumes...), source de nourriture pour les insectes. Les infestations sont favorisées par une température élevée associée à un climat humide et à la présence de poussière.

- Éliminer les facteurs d'apparition des infestations (contrôler le climat, dépoussiérer).
- Mettre en place une veille sanitaire (surveillance de signes d'infestation : sciure, cocons, galeries, trous d'envol, œufs...).
- Isoler les objets infestés et les traiter.



##### Exposition à la lumière :

- risque de décoloration des pigments et de fragilisation de la structure des matériaux. Les collections sensibles à la lumière (papier, textiles, plumes, ivoire, surfaces peintes, photographies, plastiques...) se dégradent à chaque fois qu'elles y sont exposées, de façon cumulative et irréversible.

- Maîtriser l'exposition des collections sensibles à la lumière en baissant l'intensité lumineuse et en supprimant les rayonnements ultra-violet (pose de rideaux ou films anti-UV sur les fenêtres).
- Conserver les œuvres sensibles qui sont en réserve dans un emballage et dans l'obscurité.

# CONSERVATION PRÉVENTIVE

Fiche technique – Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles

## Quels risques

### Accumulation de poussière :

- risque de développement de moisissures et de la corrosion des métaux liée à l'humidité retenue dans la poussière.

### Mauvais gestes (mauvaises manipulations, nettoyage agressif) :

- risque de casse et de dégradation des collections.

### Défaut de surveillance et de protection :

- risque de vol.

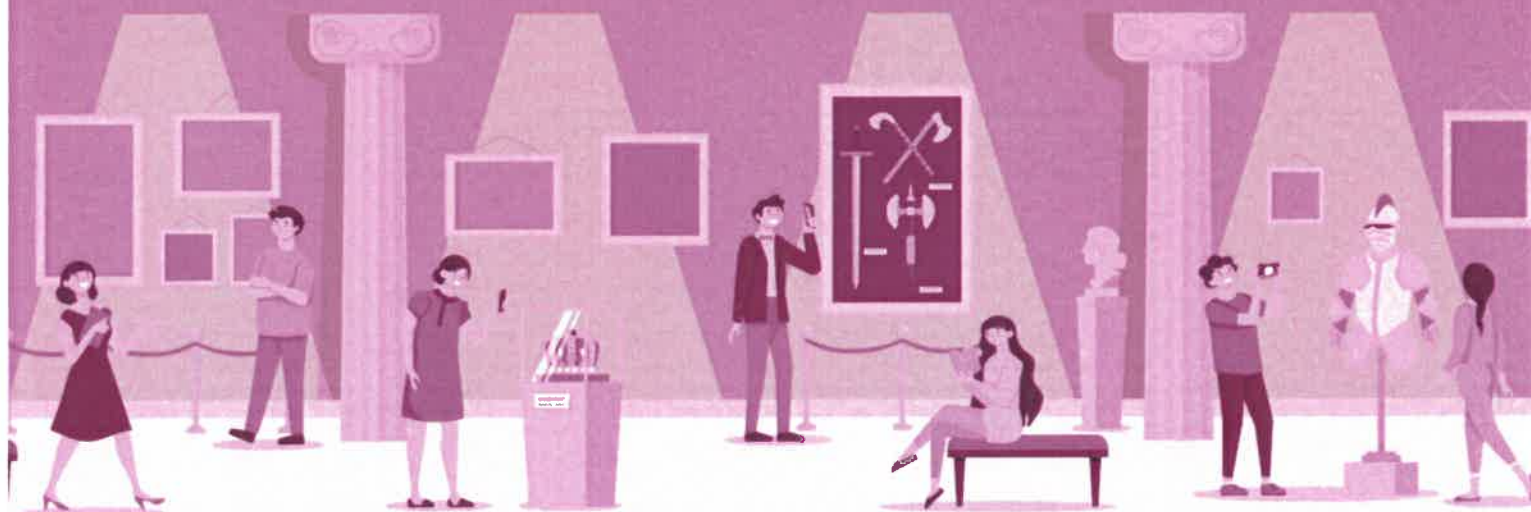
## Que faire ?

- Aspirer régulièrement les sols. Protéger les collections (mise sous vitrines, emballage des objets en réserve).
- Dépoussiérer les collections avec un aspirateur à variateur d'intensité, si la surface des objets n'est pas fragile (sinon, faire appel à un restaurateur-conservateur).
- Former les équipes à l'entretien des salles, des vitrines et à la manipulation des collections.
- Mettre en place un protocole d'accès au bâtiment et un système d'alarme sur le bâtiment ou les vitrines renfermant les objets les plus précieux.
- Fermer les vitrines à clé et utiliser un accrochage sécurisé pour les objets hors vitrine.
- Employer un personnel de surveillance.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Pourquoi contrôler la température et l'hygrométrie ?

Parce que les objets sont composés de matériaux qui réagissent aux variations climatiques pouvant entraîner des fissures, craquelures, cassures, soulèvements ou encore la corrosion des métaux. De plus, une température élevée associée à un milieu humide et sans ventilation favorise le développement des moisissures et des champignons.



# L'OFFRE ÉDUCATIVE

Fiche technique – Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles



## BIENVENUE AU MUSÉE DE LA CLOCHE ET DE LA SONNAILLE

Situé dans l'ancienne gare d'Hérépian, en bordure de la Voie verte, le musée de la Cloche et de la Sonnaie propose, à travers sa collection Musée de France, de découvrir l'art campanaire.

📍 Espace Campanaire André Malraux 34600 HÉRÉPIAN  
☎ 04 67 95 39 95 | ✉ museeherepian@grandorb.fr  
🌐 www.grandorb.fr

Partenaires : Département Hérault, Pays Haut Languedoc et Vignobles



### Thématiques patrimoniales

Culture campanaire, artisanat, fonderie.



### Publics

Premier cycle, collège et lycée.



### Types d'actions temps scolaire / hors temps scolaire

#### Temps scolaire :

La Classe l'Oeuvre.

#### Hors temps scolaire :

ateliers pour les enfants (visite et atelier plastique), Escape Game, Trivial Pursuit.



## BIENVENUE AU MUSÉE DE PRÉHISTOIRE RÉGIONALE

Ce musée, bénéficiant de l'appellation Musée de France, présente le mobilier néolithique découvert dans des grottes de la région de Saint-Pons et met en scène des statues menhirs.

📍 8 Grand Rue – 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES  
☎ 04 67 97 22 61 | ✉ museedeprehistoire@cdcmc.fr  
🌐 www.cc-minervois-caroux.fr

Partenaires : DRAC Occitanie (label Musée de France); CD34



### Thématiques patrimoniales

Archéologie, Préhistoire.



### Publics

Cycles 2 et 3.



### Types d'actions temps scolaire

#### Au musée :

Visite découverte simple : niveau primaire (CE et CM) ;

Visite découverte active (avec fiches de mise en activité) : niveau primaire (CE et CM) ;

Visite découverte active + atelier pédagogique (poterie, peinture pariétale, parure) : primaire.

#### La ville :

Visite découverte simple : primaire (CE et CM) et collège ;

Visite découverte active (avec fiches de mise en activité) : primaire (CE et CM) et collège.

#### La cathédrale :

Visite découverte active (avec fiches de mise en activité) : primaire (CE et CM) et collège ;

Visite découverte active + intervention de l'organiste : primaire (CE et CM) et collège.



### Outils

Mallettes pédagogiques + valise lecture (ouvrages préhistoire) + livrets jeux



# L'OFFRE ÉDUCATIVE

Fiche technique – Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles



## BIENVENUE AU SERVICE ÉDUCATIF SUD-HÉRAULT

Le Service éducatif Sud-Hérault est un Service éducatif de territoire. Itinérant, il œuvre sur l'ensemble des 17 communes de Sud-Hérault. Son offre se structure autour de la découverte du patrimoine local mais aussi de la création contemporaine avec le Domaine de Roueire.

📍 Communauté de communes Sud-Hérault - Centre d'Arts et du Patrimoine du Domaine de Roueire - 34310 QUARANTE  
☎ 04 67 25 00 25  
✉ [service.educatif@cc-sud-herault.fr](mailto:service.educatif@cc-sud-herault.fr)  
🌐 [www.sud-herault.fr](http://www.sud-herault.fr)

*Partenaires : DRAC Occitanie Pyrénées-Méditerranée / DAAC de la Région Académique Occitanie / Académie de Montpellier / Département de l'Hérault / Inspection de l'Éducation Nationale des circonscriptions de Béziers Sud et Béziers Nord.*



*Le Service  
Éducatif*  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-HÉRAULT



### Thématiques patrimoniales

Des temps géologiques à l'Antiquité : une découverte des roches, des minéraux, des dinosaures mais aussi des civilisations anciennes ;

Le Moyen-Âge : un plongeon dans une des périodes les plus créatrices de l'histoire du territoire au travers des châteaux, églises et plafonds médiévaux ;

L'époque moderne : un clin d'œil à Pierre-Paul Riquet et à l'extraordinaire Canal du Midi ;

La période contemporaine : une immersion dans une période de changement marquante de notre territoire lors de laquelle la viticulture a connu son âge d'or ;

Aujourd'hui et demain : un engagement auprès de la nature et en faveur de la biodiversité.



### Publics

Le public scolaire est majoritaire (cycles : 1,2,3,4 + lycée et enseignement supérieur) et des actions sont développées en direction des publics extra-scolaires et spécifiques.



### Types d'actions temps scolaire / hors temps scolaire

Les sorties patrimoine : visites, ateliers, balades pédagogiques, petites conférences ;

Les semaines thématiques : visites, analyses, ateliers, petites conférences ;

Les dispositifs : visites, ateliers, rencontres avec des artistes, petites conférences ;

Les expositions d'art contemporain : visites, rendez-vous pédagogiques, ateliers d'arts plastiques, workshops, cours d'arts, stages des vacances, rencontres avec des artistes ;

Les projets sur mesure : visites, ateliers, création d'œuvres collectives...



### Outils

Jeux, mallettes pédagogiques, coloriages éducatifs, tablettes numériques...

Les expositions thématiques, le fonds du centre de ressources et de consultation dans l'art, l'histoire et le patrimoine, l'inventaire du patrimoine intercommunal.

